PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ACSEL - LE 8 DECEMBRE 2017 -

L'an 2017, le 8 décembre à 9 H 30, Centre Festif de CEYZERIAT, les délégués dûment désignés lors des Assemblées de Sections des Organisations d'Elevage du département de l'Ain, dont le siège est à CEYZERIAT (Ain) lieu-dit "Les Soudanières" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en exécution de la convocation qui leur a été adressée par le Conseil d'Administration, dans les formes prescrites par lesdits statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, laquelle, après avoir été vérifiée et certifiée par les Membres du Bureau, demeurera déposée au Siège Social.

L'Assemblée est présidée par M. Michel PIVARD, Agriculteur, demeurant à DORTAN, Président du Conseil d'Administration en exercice, assisté de :

- Solène TETAZ (déléguée de section Montagne AGS), demeurant 52 chemin de Clairon à ST Germain les Paroisses (01300)
- Fabienne MARTIN (Gaec du Haut du Village), demeurant 71 chemin du Gourd à Montagnat (01250)
- Jean-Marie NICOLAS, directeur

ici présents, appelés par l'assemblée et acceptant d'assurer les fonctions, respectivement, de scrutateurs pour les deux premiers et de secrétaire pour le dernier. L'ensemble de ces quatre personnes constitue le bureau de l'assemblée.

ici présents et acceptant, respectivement appelés par l'Assemblée, d'assurer les fonctions de scrutateurs.

M. le Président, après avoir rappelé et constaté :

1) que les formalités pour la convocation de l'Assemblée Générale prévues par les statuts ont été satisfaites, tant par l'insertion d'un avis de convocation paru dans le journal AIN AGRICOLE, feuille d'annonces légales publiées à BOURG-en-BRESSE sous le n° 3357 du 23 novembre 2017, que par voie de convocations individuelles adressées à chacun des sociétaires
2) que la feuille de présence dressée comme susdit, atteste après vérification de l'émargement de 52 adhérents présents

déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A cette fin, il dépose sur le bureau :

1) l'original de la feuille de présence, dûment vérifiée et certifiée
2) un exemplaire des statuts régissant actuellement la Société, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale
3) un exemplaire du journal AIN AGRICOLE contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée
4) un exemplaire justificatif de la convocation individuelle adressée à chacun des Sociétaires avec le pouvoir annexé
5) le texte des résolutions concrétisant les décisions à prendre sur les questions à l'ordre du jour et devant être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette dernière donne acte à son Président de ce que les documents ci-dessus ont été tenus au siège social, à la disposition des sociétaires durant la quinzaine précédant l'Assemblée Générale, comme le prévoit le pacte social.

Il passe ensuite à l'ordre du jour, dont il donne lecture :

- rapport financier
- rapport du Commissaire aux Comptes
- rapport technique
- vote des résolutions
- renouvellement du tiers sortant des Administrateurs
- rapport moral du Président.

Le Président PIVARD donne la parole à M. Jean Yves ROCHER, trésorier, pour une présentation détaillée et assistée par vidéo projection des comptes arrêtés au 30/06/2017.

Cet exercice 2016/17, qui est le premier exercice complet suite à la fusion des ECEL de l'Ain et de la Saône-et-Loire, se termine avec un résultat final positif à + 4 515 €.
Ce résultat de + 4 515 € intègre une remise exceptionnelle de 4% sur le chiffre d'affaires "contrôle de performances", remise que le conseil d'administration a décidée compte tenu d'une année laitière très difficile pour beaucoup de nos adhérents.

Le résultat final équilibré a été obtenu avec un résultat d'exploitation légèrement négatif.
Les charges ont été maîtrisées et adaptées aux produits. Les économies liées à la fusion sont bien réelles sur cet exercice, et représentent environ 60 K€.
Le résultat financier très négatif est constitué essentiellement des escomptes accordés aux adhérents pour paiement de la cotisation en début de campagne ou en mensualisation.

Le résultat exceptionnel a deux origines : les reventes de véhicules amortis, les remboursements de comptes courants Galilait.

PRODUITS : 3 206 094 €
Les produits sont constitués des cotisations des adhérents, dont 60% sont liées au contrôle de performances et 40% au conseil.
Le conseil est en hausse de 1,4%. Il est soit apporté en individuel soit en collectif soit encore au travers de prestations réalisées pour le compte de partenaires, tels les audits pour les Entreprises Laitières.
A noter que la part des subventions dans le poste "produits" diminue fortement mais représente encore 6,9%. Le Conseil Départemental de l'Ain est le principal apporteur d'un précieux et apprécié soutien.

CHARGES : 3 201 579 €
Les charges sont pour les 2/3 des charges de personnel, soit salarié Acsel soit mis à disposition par des partenaires et dans ce cas comptabilisés dans les charges externes.
Les deux principaux postes de charges externes sont les coûts d'analyses de lait et les coûts informatiques..

BILAN 2016/2017
La structure du Bilan reste solide. La fusion 01/71 conforte les moyens.
Au passif, les capitaux propres à 27% nous semblent cohérents avec les projets à venir, qui ne manquent pas.

Nous pouvons conduire ces projets pour que, demain, les services soient à la hauteur des attentes de nos adhérents.

Le Commissaire aux Comptes, certifie que les états financiers présentés reflètent une image fidèle de la situation et des opérations du Syndicat.

Dans le rapport technique commun, Ain Génétique Service, ACSEL Conseil Elevage et Bovi Coop auquel s'est joint le Groupement de Défense Sanitaire, Jean Marie NICOLAS, Directeur du Syndicat, cite les principaux éléments d'activité :

- premier exercice après la fusion des ECEL de l'Ain et de Saône-et-Loire qui se termine à l'équilibre dans un contexte économique laitier très compliqué
- Le contrôle de performances traditionnel laisse progressivement la place à la notion de collecte de données (liste de pesées électronique sur smartphone, Ori-automate, Mil'Klic)
- nouvelles analyses sur le flacon de lait pour mieux valoriser l'échantillon prélevé. En 2018, un dosage des acides gras composant les matières grasses du lait sera proposé.
- Action conduite avec l'appui du CNIEL afin de mieux maîtriser la qualité du lait (protocole de soins mis au point avec le vétérinaire traitant)
- plusieurs sessions de formation en Bresse, Dombes et Montagne comme en Saône-et-Loire sur des solutions de médecine douce comme la phytothérapie et l'aromathérapie.
- 2017 a été une bonne année fourragère malgrès un orage de grêle dévastateur et une activité technique très intense.
- investissement de 800 000 euros de SIEL pour écrire INRA version 5 pour le compte de l'INRA (exploité sous le nom de RUMIN'AL).
- Signature d'un nouvel Accord d'entreprise qui régit les conditions d'exercices des métiers au sein d'ACSEL.
- Projet de réflexion lancé par le CA pour un nouveau modèle économique à mettre en place en 2019. Une phase d'enquête interne et externe sera menée jusqu'au printemps 2018 auprès des adhérents, des partenaires, des concurrents. La nouvelle offre de services sera en place en février 2019. Un comité de pilotage composé d'administrateurs et de l'encadrement suit le bon déroulement du projet. L'année 2018 est planifiée sur ce projet.

Le Président PIVARD remercie ces intervenants et aucune question n'étant posée, il fait procéder au vote des résolutions (52 adhérents présents ou représentés).

Première résolution
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30/06/17, et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes présentés dans le fonds et dans la forme et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Deuxième résolution
Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L612-5 du code du commerce statuant sur le rapport, l'Assemblée Générale approuve les termes dudit rapport.

Troisième résolution
L'Assemblée Générale constate le bénéfice de 4 515,43 €, et décide de l'affecter au compte de réserve facultative.

Quatrième résolution
Les mandats de Pascal PROST (Cesseins), Roland LIEVRE (Villars-les-Dombes), Yoan BERNARD (Innimont), Charles BERNARD (Etrez), Jérôme MARGUIN (Illiat), Jean-Philippe BONNEFOY (71 Ceron), Jean-François GAUDET (71 Varennes St Sauveur), Vincent LAURAIN (71 St Germain du Bois) arrivent à expiration.

A l'exception de P. PROST et R. LIEVRE, tous sollicitent leur renouvellement.
M. Simon SCHWALLER (Gaec du Moleson - L'Abergement Clémencia) et Mme Anne BIDARD (Gaec de la Ramée - Villars les Dombes) sont proposés pour les remplacer.
Tous les administrateurs sollicitant leur renouvellement sont élus ou réélus par vote à bulletin secret à l'unanimité avec 52 voix, excepté M.SCHWALLER et Mme BIDARD qui obtiennent 51 voix.

Cinquième résolution
L'Assemblée ratifie les remboursements des frais de déplacements et l'indemnité du temps passé allouée aux administrateurs au cours de l'exercice soit 5 167,91 € pour les frais de déplacement et 9 633,18 € pour les indemnités de temps passé.
Ces remboursements ont été calculés selon les barèmes de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

L'Assemblée fixe à 20 000 € le montant global de ces remboursements et indemnités pour l'exercice 2017/18.
Toutes ces résolutions , sauf celle concernant le renouvellement des administrateurs, sont soumises au vote à main levée et acceptées à l'unanimité.

Dans son allocution, le Président Michel PIVARD rappelle que c'est le premier exercice complet depuis la fusion entre l'Ain et la Saône-et-Loire, décidée en décembre 2015. Cette fusion est à ce jour une réussite; l'harmonisation des services est une réalité.

Michel PIVARD souligne l'excellent climat social qui règne et remercie les représentants des salariés et Jean-Marie Nicolas, qui œuvrent à ce travail constructif, gage positif pour l'avenir et les nombreux enjeux et défis que nous devons relever.
ACSEL est engagé sur de grands chantiers comme celui des données : collecter, rassembler, traiter les données pour apporter des indicateurs et des outils de pilotage ainsi que du conseil. Les objets connectés sont aujourd'hui un réel enjeu, qui explique l'entrée au capital de Médria, une société de création et diffusion d'outils de monitoring et de capteurs pour l'élevage.

Cet enjeu des données, du Big Data est à intégrer dans un environnement qui est en pleine recomposition avec l'arrivée d'un nouveau Règlement Zootechnique Européen. Ce règlement donne une place centrale aux Organisme de Sélection, comme c'était déjà le cas dans beaucoup de pays européens. Nous devons réorganiser nos fonctionnements sur la collecte de données, sur la gestion de l'information jusqu'au calcul des index. Le monde agricole évolue; celui de l'élevage n'y échappe pas et se restructure (l'élevage moyen de nos adhérents dépasse aujourd'hui les 70 VL). C'est dans ce contexte difficile, que nous pouvons malgré tout afficher une hausse, certes modeste, mais réelle de la vente de nos services de conseil avec + 1,4 % sans évolution de tarif.
Le Président souligne le contexte économique très difficile mais aussi le fait de terminer avec un exercice équilibré. La fusion à généré une économie de 60 000€ qui a profité à tous les adhérents, qui se voient aujourd'hui proposer une remise de 4 % sur le contrôle de performances de l'année.
Les équipes sont structurées autour de 4 ingénieurs d'encadrement, de 22 conseillers et techniciens de terrain, de 45 agents de pesées sont à pied d'œuvre pour réfléchir avec le conseil d'administration à un nouveau modèle économique pour 2019. Des enquêtes auprès des adhérents comme auprès de partenaires et de concurrents sont en cours. Un nouveau modèle économique est à construire, qui devra intégrer l'émergence de la ferme connectée de demain comme le développement d'une agriculture de qualité.
Michel Pivard souhaite proposer des services professionnels sans intégration de l'éleveur dans une relation de dépendance exclusive, s'adresser à des responsables d'entreprise respectés pour les compétences qu'ils auront su mettre en œuvre pour nourrir les concitoyens en valorisant les espaces et l'énergie naturelle du soleil.

A l'issue de l'Assemblée Générale, la parole est donnée à Stéphane DEVILLERS, responsable du service juridique d'ALLICE sur le thème :" La cause animale : le défi sociétal"
Les nombreuses questions posées à l'issue de l'exposé de Stéphane DEVILLERS à reflété l'intérêt et la préoccupation des adhérents sur ce sujet de plus en plus d'actualité.

Après les interventions de Jean-Yves FLOCHON, Vice-président du Conseil Général, et Michel JOUX, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, et Xavier BRETON, Député de l'Ain la séance est levée à 13h30.

Les Scrutateurs, Le Président, Le secrétaire,

Solène TETAZ Fabienne MARTIN Michel PIVARD Jean-Marie NICOLAS